

Compte rendu de l'Assemblée Générale extraordinaire des Amis de la Collégiale Saint-Pierre d'Appoigny vendredi 12 avril 2013

20h30 Accueil des participants
Proposition de modification des statuts

Actuel

Article V

Administration et fonctionnement :

L'Association est administrée par un Conseil d'Administration composé de :

- Six membres élus pour trois ans par l'Assemblée Générale.
- En cas de vacance, le Conseil d'Administration pourvoit provisoirement au remplacement de ses membres ; leur remplacement définitif intervient à la plus prochaine Assemblée Générale.
- Le renouvellement du Conseil a lieu par tiers chaque année. Les membres sortants sont rééligibles. L'ordre de sortie des premiers membres est déterminé par tirage au sort.

Le Conseil choisit parmi ses membres un Bureau composé de

- Un Président.
- Un Secrétaire.
- Un Trésorier.

Le Bureau est élu pour un an.

Proposition

Article V

Administration et fonctionnement :

L'Association est administrée par un Conseil d'Administration composé de :

- De six à 12 membres élus pour trois ans par l'Assemblée Générale.
- En cas de vacance, le Conseil d'Administration pourvoit provisoirement au remplacement de ses membres ; leur remplacement définitif intervient à la plus prochaine Assemblée Générale.
- Le renouvellement du Conseil a lieu par tiers chaque année. Les membres sortants sont rééligibles. L'ordre de sortie des premiers membres est déterminé par tirage au sort.

Le Conseil choisit parmi ses membres un Bureau composé de

- Un Président.
- Un Président honoraire
- Un Secrétaire.
- Un Trésorier.

Le Bureau est élu pour un an.

Modification adoptée à l'unanimité.

Clôture de l'Assemblée générale extraordinaire.

Le Président

La Secrétaire